

LABELLISATION « GÉNÉRATION 2024 »

Lors de la Journée nationale du sport scolaire le 27 septembre 2017, les ministres de l'éducation nationale et des sports ont annoncé le lancement du label « génération 2024 » pour développer la pratique sportive chez les jeunes par la création ou le renforcement de passerelles entre l'école, l'association sportive scolaire et le club. Une centaine d'écoles et établissements scolaires préfigurateurs seront labellisés dès le second semestre de cette année scolaire 2017-2018. La liste de ces écoles et établissements sera publiée lors de la prochaine « Semaine olympique et paralympique », organisée du 27 janvier au 3 février 2018.

1. OBJECTIFS ET PILOTAGE DU LABEL

La labellisation vise quatre objectifs :

1. développer des projets structurants avec les clubs sportifs du territoire ;
2. participer aux événements promotionnels olympiques et paralympiques ;
3. accompagner ou accueillir des sportifs de haut niveau ;
4. ouvrir les équipements sportifs des écoles et établissements.

Un cahier des charges est conçu pour aider les équipes éducatives volontaires à mener à bien leur projet et à en évaluer l'effet.

Ce dispositif sera piloté par le recteur d'académie et le directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale, via un comité de pilotage académique. Il revient aux recteurs de nommer un référent en charge du suivi de la labellisation au niveau académique.

2. CALENDRIER DE MISE EN PLACE

Il est proposé de lancer cette opération de la façon suivante :

1. **Avant le 17 janvier 2018** : désignation des référents académiques et d'au moins une école, un collège et un lycée par académie, annoncé comme école ou établissement préfigurateur « Génération 2024 » lors de la semaine olympique et paralympique, du 27 janvier au 3 février 2018 ;
2. **Avant la fin mai de chaque année** : désignation des écoles et établissements sélectionnés au niveau académique pour recevoir à leur tour cette labellisation à la rentrée scolaire suivante.

3. EVALUATION DU LABEL

Comme pour toute labellisation, les équipes éducatives doivent mettre en place une évaluation pour en mesurer l'effet. Un certain nombre d'indicateurs (nombre d'élèves licenciés à l'USEP, l'UNSS ou l'UGSEL ; nombre d'élèves inscrits dans les clubs sportifs locaux ; nombre de sections sportives scolaires ouvertes ; amélioration du climat scolaire etc.) permettront d'apprécier les effets de la labellisation. La labellisation sera suivie avec attention par un comité de pilotage national et donnera lieu à une évaluation régulière au plan national à partir des remontées académiques annuelles.